

**AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 19 h 30 le mardi 20 septembre 2022, le conseil statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

**Usage conditionnel de type « Hébergement de nature non-conventionnelle »  
(Dossier 2022-286)**

**2935, chemin du Galet**

---

Emplacement

**Lot 5 567 099, Cadastre du Québec  
Lot visé**

**Objet de la demande :**


Autoriser un usage conditionnel de type « Hébergement de nature non-conventionnelle » pour l'habitation portant l'adresse civique 2935, chemin du Galet.

Projet d'hébergement en refuge rustique avec activités.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuel vous devez, le jour de la séance, vous rendre sur le site Internet de la municipalité ([www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.

Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse [urbanisme@st-damien.com](mailto:urbanisme@st-damien.com) ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 19 septembre 2022 à 16 h 30.

Donné à Saint-Damien, ce 6 septembre 2022.



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier